



# 1<sup>er</sup> Tournoi national BCMKIDS de Mormant



## REGLEMENT PARTICULIER

Ce règlement particulier complète le Règlement Général des Compétitions

- Art.01 Le tournoi est autorisé sous le numéro : 17.LIFB.77/TI.F./008
- Art.02 Le tournoi se déroulera selon les règles de la FFBAD, des règlements particuliers de la LIFB et du règlement ci-après.
- Art.03 Ce tournoi individuel sera placé sous l'autorité du juge arbitre Yan Corvellec, et ses décisions seront irrévocables.
- Art.04 Le tournoi est un tournoi national **standard Jeunes**, qui s'adresse à tous les joueurs de catégorie minibad, poussin, benjamin, minime de classement NC à R4 maximum.
- Art.05 Tout participant doit être en règle avec la FFBAD, et être en possession de sa licence compétition.
- Art.06 Le tournoi aura lieu les samedi 14 avril 2018 et dimanche 15 avril 2018, au gymnase Jacques Coutrot, rue des Alpes, à Mormant (77). Le tournoi se jouera sur 6 terrains.
- Art.07 Les disciplines proposées sont **simple homme** et **simple dame**, dans les séries suivantes : Poussin Elite (Top 500 France), Poussin Standard, Benjamin Elite (Top 500 France), Benjamin Standard, Minime Elite (Top 500 France), Minime Standard. Les joueurs minibad peuvent s'inscrire en séries Poussin.
- Art.08 Toutes les disciplines se dérouleront en poules avec 2 sortants par poule, suivi d'une phase d'élimination directe.
- Art.09 Le comité d'organisation se réserve le droit de changer le mode d'élimination en cas d'inscriptions insuffisantes dans une ou plusieurs séries. Il se réserve également le droit de fusionner plusieurs séries ou de modifier le classement minimum des séries Elite, afin de faciliter le déroulement de la compétition.
- Art.10 **Une seule feuille d'inscriptions par club** correctement remplie est à renvoyer par envoi postal **avant la date de fin d'inscription du 14 mars 2018**, accompagnée du chèque de règlement libellé à l'ordre du Badminton Club de Mormant. Aucune inscription ne sera acceptée sans règlement.  
Le classement sera pris en compte à la date de fin d'inscription, et la mise à jour du CPPH sera faite à la date de tirage au sort.
- Art.11 Aucune dérogation horaire ne sera acceptée. Les joueurs doivent être disponibles le Samedi de 08h30 à 19h00 et le Dimanche de 08h30 à 18h00.
- Art.12 Le nombre maximum de participants est fixé à 120. En cas de surnombre, les inscriptions seront prises par ordre d'arrivée, le cachet de la poste faisant foi.
- Art.13 Les modifications et annulations d'inscription doivent être également faites par écrit. Passé la date limite d'inscription du 14 mars 2018, les droits d'engagement ne sont remboursables qu'en cas de force majeure dûment justifiée par une attestation appropriée (certificat médical, attestation de l'employeur... voir le RGC). De plus, après le tirage au sort, le forfait est à justifier auprès de la ligue d'Ile de France.
- Art.14 **Le montant des droits d'engagement est 11 €.**
- Art.15 La date du tirage au sort est fixée au 31 mars 2018. Les convocations seront envoyées par mail à partir du 02 avril 2018.



## 1<sup>er</sup> Tournoi national BCMKIDS de Mormant



- Art.16 Tout participant devra se faire pointer dès son arrivée au gymnase.
- Art.17 **Les volants sont à la charge des joueurs à part égale**, et devront être homologués FFBaD. En cas de litige, le volant officiel en plume est le volant RSL Tourney n°3. Ces volants seront en vente dans la salle. Pour les finales, ces volants seront fournis par le club organisateur.
- Art.18 Les matchs se dérouleront en auto-arbitrage. Cependant, en cas de litige, les joueurs peuvent demander à être arbitrés par un tiers désigné par le juge arbitre.
- Art.19 Seuls auront accès au plateau de jeu les joueurs devant disputer leur match, les membres du comité d'organisation, le juge arbitre, les coaches (aux arrêts prévus). Seuls les joueurs et les coaches seront autorisés sur l'aire de jeu. Une salle mitoyenne à l'aire de jeu sera disponible avec 2 terrains d'échauffement.
- Art.20 Le temps de repos entre deux matches sera de 20 minutes au minimum.
- Art.21 Les matches peuvent être appelés une heure avant l'horaire prévu comme écrit dans le RGC.
- Art.22 Les joueurs disposent de cinq minutes entre l'appel et le début de leur match (test volant compris). Un joueur qui ne se présente pas sur le terrain passé ce délai de 5 minutes pourra être déclaré WO par le Juge arbitre.
- Art.23 Tout volant, touchant un obstacle situé au dessus du terrain autre que l'infrastructure, sera compté faute sauf au service où le joueur pourra resservir une nouvelle fois.
- Art.24 L'utilisation de substances et de tous moyens destinés au dopage est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le ministère des sports. Toute personne en possession d'une ordonnance médicale indiquant la prise de médicaments dopants pour le sport devra l'indiquer au juge arbitre avant son premier match.
- Art.25 Les récompenses seront remises aux lauréats présents lors de la cérémonie protocolaire.
- Art.26 Les photos prises lors de ce tournoi pourront être utilisées pour la promotion du club organisateur que ce soit sur support papier ou électronique, sauf demande contraire des joueurs inscrits.
- Art.27 Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vol, perte, accident ou autre sur les lieux du tournoi et les parkings.
- Art.28 Toute participation au tournoi implique l'adoption de tous les articles de ce règlement. Le juge arbitre est en droit de disqualifier partiellement ou totalement un joueur qui ne respecte pas un point de règlement.